

**COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS DE LA REUNION**  
**DU COMITE SYNDICAL DU SIVOS DE LA DIVE DU 25 FEVRIER 2025**

L'an deux mil dix- vingt cinq le **25 février à dix-huit heures trente**, le comité syndical légalement convoqué le **14 février 2025**, s'est réuni à la Mairie de Saint-Rémy-des-Monts, en séance publique sous la présidence de Philippe CHARTIER

<b>Date de convocation affichée le</b> <b>14/02/2025</b>	Présents : M Philippe CHARTIER, Président Mmes Chrystèle JARDIN, Jérôme PINEAU, Emilie SOUCHU, Patricia JINJOLET suppléante de Rémy YVON MM. Patrick GOSNET, Hubert JEUSSELIN, Ludovic LOUAZE.
<b>Date d'affichage du procès-verbal de la réunion :</b> 26-02-2025	<b>Invités excusés ou absents :</b> Cécile BAEY
<b>Nombre de conseillers</b>	<b>Invités et assistaient également à la réunion :</b> Mme Mathilde PAYSAN, directrice et enseignante de l'école de Saint Rémy-des-Monts, Mme Christine TETU, directrice et enseignante à l'école de Saint-Vincent-des-Prés. Monsieur Christian LEFEVRE, représentant DDEN.
En exercice : 09 Présents : 08	Excusées : Fabienne MURAIL et Laure BELONCLE enseignantes à l'école de Saint-Rémy-des-Monts . Christine CHAILLOU et Camille COEFFE à l'école de Saint-Vincent-des-Prés.
<b>Procuration :</b> 00	<b>Secrétaire de séance :</b> Christelle JARDIN. Mesdames Catherine HARDOUIN GILOUPPE et Béatrice ROUAULT assuraient les fonctions de secrétaires administratives.

\*\*\*

**Ordre du jour :**

Approbation de la réunion du 03 décembre 2024 transmise par mail le 02 janvier 2025  
 2025-01-Vote du CFU 2024 (compte financier unique, remplaçant le Compte de Gestion et Compte administratif)  
 2025-02-Affectation du résultat 2024  
 2025-03-Vote de subventions 2025  
 2025-04-Vote des participations financières des communes aux frais d'énergies et informatique  
 2025-05-Investissements 2025  
 2025-06-Contributions des communes aux frais de fonctionnement du Sivos de la dive 2025  
 2025-07-Vote du Budget 2025  
 Questions diverses

-----  
 La réunion du 03 décembre 2024 transmise par mail le 02 janvier 2025 n'appelle pas d'observation et a été adoptée à l'unanimité

<b>N°2025-01</b> Délibération-Finances	<b>VOTE DU CFU : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</b>
---	---

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu l'avis de la commission des Finances :**

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Sivos de la Dive,  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, le Comité syndical,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Sivos de la Dive

- DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°2025-02**

Délibération-Finances

**VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Après avoir examiné le CFU statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de **l'exercice 2024**, le comité syndical du Sivos de la Dive **DECIDE, à l'unanimité**, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b> <u>Résultat de l'exercice</u> précédent du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 8 738.41€
<b>Résultat antérieurs reportés</b> Ligne 002 du compte administratif précédent du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 17 030.42€
<b>C. Résultat à affecter</b> = A.+ B. (hors reste à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002)	+25 768.83€
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b> <u>D.Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) <b>R 001 (si excédent)</b>	+ 1 851.68€
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoins de financement Excédent de financement (1)	0€ 0€
<b>Besoins de financement F.=D. + E.</b>	0€
<b>AFFECTATION = C. = G.+H.</b>	0€
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement 2024</b> G.= au minimum couverture du besoin de financement F	0€
<b>H. Report en fonctionnement R002 (2) 2024</b>	+ 25 768.83€
<b>DEFICIT REPORTÉ D 002 (4)</b>	0€

**EFFECTIFS RENTREE 2024-2025**

Les effectifs de la rentrée 2024-2025 s'élèvent à **125** enfants au 1<sup>er</sup> trimestre 2024-2025. Des participations ou certaines dépenses suivantes sont calculées au prorata de ces effectifs.

**N°2025-03**

Délibération-Subventions

**VOTE DES SUBVENTIONS 2025**

Après examen des subventions attribuées annuellement, le comité **DECIDE à l'unanimité** de reconduire au budget, les subventions, aux organismes suivants :

ORGANISMES	2025
Coopérative scolaire de St Rémy des Monts	165€
Coopérative scolaire de St Vincent des Prés	165€
Adhésion Opérations bouchons	14€
CRPEPNS centre de ressources pédagogiques des écoles publiques du Nord Sarthe 0.50€/ enfant /Demande 2019 : 75€ minimum (125 x 0.50 = 62.50€)	75€
Ville de Mamers-RASED 1€/enfant	125€
<b>TOTAL AU COMPTE 6574</b>	<b>544€</b>

**N°2025-04**  
Délibération-Contributions

**VOTE DES PARTICIPATIONS DU SIVOS (ENERGIES ET INFORMATIQUE)  
ET REVERSEMENT DES COMMUNES DE LA COMPENSATION  
INTERCOMMUNAUTAIRE 2025**

Considérant les dépenses liées à l'utilisation des logiciels informatiques

Considérant les dépenses réelles de fonctionnement 2024 affectées aux bâtiments des communes,

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence des bâtiments scolaires intercommunaux revient aux communes, et que des compensations intercommunautaires seront perçues par les communes,

le comité, après proposition du Président, à l'unanimité, **VOTE** au **budget 2025**

- Les participations suivantes auprès des communes de St Rémy des Monts et St Vincent des Prés au compte **657348** :

Contribution pour utilisation du logiciel informatique à St Rémy des Monts	<b>150€</b>
Contribution pour utilisation du logiciel informatique à St Vincent des Prés	<b>150€</b>
Dépenses d'énergies St Rémy des Monts (dépenses 2024) : 17 644.85-8 711€ (CDC)	<b>8 933.85€</b>
Dépenses d'énergies St Vincent des Prés (dépenses 2024) : 6 524.10-3 187€(CDC)	<b>3 337.10€</b>

Le versement des compensations de la Communauté de communes aux communes est directement déduit des dépenses d'énergies à reverser.

**N°2025-05**

Délibération-Finances

**INVESTISSEMENTS EQUIPEMENTS ECOLES 2025**

Compte tenu des résultats 2024, des besoins en équipements de matériels dans les classes et bâtiments, et de la baisse des effectifs,

Il est proposé d'inscrire au compte 2188 les sommes de :

- 3 000€ acquisition d'équipements ou matériels scolaires dont ordinateurs au compte 21838.
- 1 000€ pour l'acquisition de matériel d'entretien ou équipements des bâtiments au compte 218

Le comité, à l'unanimité,

-**APPROUVE** les crédits à inscrire en investissement au chapitre 21.

Les dépenses de petits matériels scolaires sont intégrées au compte des fournitures scolaires.

**N°2025-06**

Délibération-Contributions

**CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX FRAIS DE  
FONCTIONNEMENT DU SIVOS DE LA DIVE 2025**

Après avoir voté le Compte financier unique **2024**,

Considérant les besoins de financement du Sivos,

Considérant l'augmentation de différents postes de dépenses

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter auprès des communes une participation **de 1 150€** soit une somme totale attendue de **143 750€** pour 125 enfants inscrits.

74741	Moncé en Saosnois	14	16 100,00 €
74741	St Rémy desz Monts	57	65 550,00 €
74741	St Vincent des Prés	38	43 700,00 €
	<b>Prise en charge par Sivos : 1 st fulgent -1 mamers (1/3 par commune) par commune 2025 :</b>		
74741		2	2 300,00 €
74748	St Pierre des Ormes	7	8 050,00 €
74748	Commerveil	2	2 300,00 €
74748	Pizieux	2	2 300,00 €
74748	Origny le Roux	2	2 300,00 €
74748	Monhoudou	1	1 150,00 €
			143 750,00 €

Les participations des communes membres seront réglées en trois versements dès le vote du budget puis en juin et septembre.

Les communes hors Sivos verseront directement au Sivos de la Dive après émission d'un titre de recettes et au prorata des présences trimestrielles si nécessaire.

**N°2025-07**

Délibération-Finances

### **VOTE DU BUDGET DU SIVOS DE LA DIVE 2025**

Après avoir étudié les propositions, reporté les résultats, procédé aux arrondis, le comité a décidé, à l'unanimité de voter le budget **2025** en équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT : 5995€**
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT : 173 519€**

### **2025-08-AUTRES QUESTIONS DIVERSES HORS DELIBERATION**

**SUBVENTIONS** : les versements aux CRPEPNS et RASED seront vérifiées, les associations ne semblant pas informés du versement.

**PORTE OUVERTES** : prévues le samedi 22 mars 2025 de 10h00 à 12h. Des courriers seront adressés aux familles dont les enfants sont actuellement scolarisés sur Mamers, et aux communes limitrophes.

**TELEPHONES** : voir à régler les transferts des téléphones de classe à classe.

Sans autres questions de l'assemblée, la séance est close à 19h09

## Délibérations du 25 février 2025 du n°01 au n°07

2025-01	7-1	FINANCES –BUDGET	<i>Vote du compte financier unique 2024- CFU</i>	001-/2024
2025-02	7-1	FINANCES –BUDGET	<i>Vote de l'Affectation du résultat 2024</i>	002-2024
2025-03	7-1	FINANCES –BUDGET	<i>Vote des subventions 2025</i>	002-/2024
2025-04	7-1	FINANCES –BUDGET	<i>Participations du Sivos (énergies et informatique) et reversement des communes de la compensation intercommunautaire 2025</i>	003/2024
2025-05	7-5	FINANCES -SUBVENTIONS	<i>Investissements -Équipement des écoles 2025</i>	003/2024
2025-06	7- 6	FINANCES—PARTICIPATIONS	<i>Contribution des communes aux frais de fonctionnement du Sivos de la dive 2025</i>	004/2024
2025-07	7-1	BUDGET-	<i>Vote du budget 2025</i>	004/2024

-Autres sujets n'ayant pas fait l'objet de délibérations :

- Portes ouvertes le 22 mars 2025

Suivent les signatures

LISTE D'EMARGEMENT	Signature
Président délégué St Rémy-des-Monts	Philippe CHARTIER ou suppléant
1er Vice- Président délégué St-Vincent-des Prés	Patrick GOSNET ou suppléant
2 <sup>ème</sup> Vice- Président délégué de Moncé-en-Saosnois	Hubert JEUSSELIN ou suppléant
Membres délégués Moncé-en-Saosnois	Cécile BAEY ou Suppléant
Membres délégués St Rémy-des-Monts	Patricia JINJOLET suppléante de Rémy YVON
Membres délégués St Vincent-des-Prés	Chrystèle JARDIN ou Suppléant
Membres délégué Moncé-en-Saosnois,	Ludovic LOUAZE ou Suppléant
Membres délégué St Rémy-des-Monts	Jérôme PINEAU ou Suppléant
Membres délégué St Vincent-des-Prés	Emilie SOUCHU ou suppléant